

# ECH@di RESEAU

N° 66

Vendredi 30 avril 2021

## ÉDITO

**La tentation fascisante.** La campagne présidentielle a commencé et, comme à chaque fois depuis des décennies, les propos xénophobes faisant le lien entre l'insécurité et les exilé.e.s, l'immigration et la perte d'identité, l'Islam et l'intégrisme... fusent telles les fusées au 14 juillet. La peur de l'autre par excellence, « l'étranger », est manipulée comme un cache-misère face à l'absence de programme avouable. Mais cette fois-ci, nous avons le sentiment d'avoir franchi un cap dans une ambiance particulièrement malsaine et dangereuse : l'actuel président a débuté sa campagne sur les terres idéologiques « sécuritaires » de l'Extrême Droite, repoussant celle-ci plus loin ; des militaires ont quasiment appelé à un coup d'Etat pour protéger « nos valeurs civilisationnelles » face, notamment, à « l'islamisme et les hordes de banlieues ». A Marseille, le journal Marsactu nous apprend que Christian Tommasini, Président du yachting club de la Pointe Rouge, lors du conseil portuaire en date du 22 février a tenu des propos racistes, parlant même de participer à des « ratonnades ». Le réseau a signé, avec 27 autres organisations, un appel à ne pas laisser se banaliser le racisme à Marseille. Nous aurons à reparler de cette campagne et du rôle que nous souhaitons y jouer. En attendant, nous continuerons à dénoncer ce climat, mais il est encore plus important d'annoncer qu'une société caravansérail, régie par l'hospitalité, le respect et le partage est possible.

## INFOS EUROPE

**Un nouveau naufrage en Méditerranée.** Le 21 avril dernier, un canot avec 130 personnes, y compris des enfants, s'est déclaré en détresse dans une mer très houleuse. L'ONG *Alarm Phone* l'a immédiatement tenté de contacter les autorités libyennes concernées, qui sont financées pour ces sauvetages par l'Union Européenne, mais elles sont restées silencieuses. Elle a donc appelé les autorités maltaises et italiennes qui ont renvoyé la balle à Tripoli. *Frontex* s'est contenté d'envoyer un avion de repérage. SOS-Méditerranée a, alors, dépêché son navire sur la zone, mais il se trouvait à 10h de là. Lorsqu'il est parvenu sur les lieux, il n'a trouvé d'une épave et les corps des sinistré.e.s qui auront attendu près de 2 jours une brîbe d'humanité... en vain. Car c'est en connaissance de cause que les diverses autorités n'ont pas bougé, devenant pour la nième fois complices de ce que l'ancien premier ministre italien, Enrico Letta, appelle « un massacre ». En 2020, on a recensé au moins 1200 personnes exilées, mortes dans cette mer-cimetière ; 453 depuis le début de cette année.

**Le Sea Watch 4** de retour en mer Méditerranée, après des mois d'immobilisation en Italie. Le Sea Watch 4 de l'ONG allemande éponyme devrait atteindre la zone de recherche et de sauvetage très prochainement. Il rejoindra l'Ocean Viking, également présent au large des côtes libyennes et qui a secouru mardi dernier 236 personnes (dont 144 mineurs non accompagnés). <https://clck.ru/UJkPS>

## INFOS NATIONALES

**Publication du « plan vulnérabilités » relatif aux personnes en demande d'asile et réfugiés.** La Direction générale des étrangers en France vient de présenter la version finale du « Plan Vulnérabilités » qui faisait l'objet de concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs depuis environ deux ans. Ce plan se décline en 10 actions qui visent à la fois une meilleure identification des vulnérabilités présentées par les personnes en demande d'asile et réfugiées, ainsi qu'à leur prise en charge. Si le plan présente des éléments attendus et bienvenus, notamment s'agissant de la formation des acteurs, la Fédération des acteurs de la solidarité craint que les moyens consacrés demeurent insuffisants par rapport aux besoins, afin en particulier de garantir l'effectivité de la prise en charge une fois les vulnérabilités repérées. A lire sur le site de la FAS : <https://is.gd/o3DleC>.

**Travailleurs étrangers : publication de la liste des métiers en tension et des pièces à fournir pour obtenir une autorisation de travail.** La personne étrangère qui sollicite une autorisation de travail en tant que salarié en France se voit opposer la situation de l'emploi : l'administration peut lui refuser l'autorisation de travailler, si elle estime que le niveau de chômage est trop important. Cependant, dans un certain nombre de cas, la situation de l'emploi n'est pas opposée. C'est le cas notamment lorsque le travailleur étranger postule à un emploi dans un métier caractérisé par des difficultés de recrutement. Un arrêté du 1er avril 2021 fixe la liste de ces métiers en tension, par famille professionnelle et par région : <https://bit.ly/3rNITT2>.

Le deuxième arrêté liste les documents à fournir par l'employeur lors de la demande d'autorisation de travail, en fonction du contexte (motif d'embauche, titre de séjour détenu par le travailleur...) : <https://bit.ly/3sSYeTy>.

**Acharnement judiciaire.** Le 31 mars, alors que la Cour de cassation rejetait le pourvoi du parquet général de Lyon contre la relaxe de Cédric Herrou, ce même Parquet a fait appel d'une relaxe d'un cinquième jugement de l'universitaire Pierre-Alain Mannoni, interpellé près de la frontière italienne, avec trois Érythréennes blessées dans sa voiture. Il confie au journal l'Humanité « ... le parquet s'acharne procès après procès, alors que les juges m'ont déclaré innocent. Ça fera le sixième, ça fait beaucoup pour avoir tendu la main, surtout en cette période où on nous dit qu'il faut être solidaire... ». Il vient de mettre en place une « cagnotte solidaire » en ligne sur [gofundme.com \(https://is.gd/xzuTFq\)](https://is.gd/xzuTFq) pour financer sa défense « contre l'acharnement judiciaire ». A lire sur <https://clck.ru/UZ75F>

« **Un autre monde** » à découvrir. "Un autre monde" est une série de podcasts en trois épisodes sur les coulisses d'Emmaüs. Dans chaque épisode, l'auditeur part à la découverte des innovations sociales audacieuses qu'Emmaüs met en place depuis plus de 70 ans, pour lutter contre toutes les formes de précarité et d'exclusion : <https://is.gd/mmbroq>.

## INFOS RÉGIONALES

**Briançon** : le *Refuge Solidaire*, qui doit fermer prochainement, a trouvé un site pour se relocaliser, toujours à Briançon, dans un tiers-lieu qui accueillera des activités économiques et culturelles autour d'une dizaine d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Depuis son ouverture en 2017, le Refuge a accueilli plus de 12 300 personnes, selon son dernier décompte en mars. L'actuel local d'environ 300 mètres carrés se retrouve trop exigu, et peu adapté, surtout pour accueillir les familles entières qui arrivent ici depuis 2020. Ce déménagement est perçu par Refuges Solidaires comme une possibilité d'améliorer, peut-être, les conditions d'accueil. Quoi qu'il en soit, "nous resterons sur notre principe d'accueil inconditionnel" assure Philippe Wyon. A lire sur <https://clck.ru/UUm7n>.

**Briançon**. En première ligne, un Médecin du Monde raconte en quoi consiste sa mission : <https://is.gd/OopTpq>

**JRS WELCOM 13**. Le numéro 64 d'ÉCH@ du RÉSEAU a fait référence au rapport publié par JRS France intitulé « *Bien accueillir les réfugiés et mieux les intégrer* ». L'antenne JRS welcome des Bouches-du-Rhône a repris ce plaidoyer pour interpeller l'ensemble des décideurs publics du département et a extrait de ce rapport national quelques revendications ( parmi les 35 contenues dans ce rapport ) : Pour le respect du droit européen et des droits fondamentaux : appliquer le régime de demande d'autorisation de travail pour les demandeurs d'asile avant les six mois de la demande d'asile, autoriser les demandeurs d'asile à travailler au bout des six mois de procédure avec des récépissés valant autorisation de travail, établir l'apprentissage du français comme condition minimale d'accueil des demandeurs d'asile. En attendant les réformes législatives créant ces droits : rendre la procédure de demande d'autorisation de travail pour les demandeurs d'asile moins lourde, plus rapide et plus ouverte, renouveler le récépissé de demande d'asile au bout de six mois pour porter la mention « *peut être autorisé à travailler* ». L'antenne de JRS WELCOM dispose de plusieurs documents de synthèse à ce sujet.

## ACTIONS & SOLIDARITÉS À MARSEILLE

**MSF à Marseille**. Le Réseau Hospitalité a rencontré mardi dernier Julien, coordonateur de projet MSF, dans les locaux de l'association humanitaire, à Marseille. Voici comment Julien nous présente l'action de MSF : « *MSF intervient depuis janvier 2020 à Marseille en soutien aux Mineurs Non Accompagnés. Notre équipe pluridisciplinaire apporte à des jeunes déminorisés et à des primo-arrivants un suivi médical, psycho-social, juridique et scolaire. Ce soutien repose sur un centre d'hébergement de 20 places dans lequel les jeunes trouvent d'abord un refuge et à partir duquel ils peuvent envisager l'avenir après un parcours bien souvent éprouvant. Notre équipe a à cœur de développer leur autonomie au travers de leur scolarité, d'activités extra-scolaires, de la connaissance du tissu associatif marseillais, nous les encourageons donc à créer du lien social en dehors de notre structure. C'est dans ce cadre que nous sollicitons des solidaires qui seraient prêts à accueillir un jeune le temps d'un week-end ou des vacances scolaires mais aussi sur du plus long terme, pour démarrer avec lui sa vie d'adulte* ».

## LA VIE DU RÉSEAU HOSPITALITÉ

**Les nouveaux statuts de l'association « Réseau hospitalité »** ont été officiellement enregistrés. Ces nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité au cours des AG du 15 octobre 2020 et 30 janvier 2021. Les objectifs fondamentaux qui sont inscrits dans la charte n'ont pas été modifiés, mais ils sont plus explicitement mentionnés dans les statuts. Le mode de fonctionnement est précisé, notamment en ce qui concerne l'horizontalité et l'ouverture des diverses instances, le Collège d'Animation et d'Administration (CAA) et l'Équipe de mise en œuvre (EMO). Il est spécifié que des groupes locaux peuvent se constituer en association locale sous la même appellation. Toutes les associations et organisations locales dénommées « Réseau Hospitalité » forment entre elles une fédération. Les bulletins pour adhérer à l'association sont en cours de rédaction et seront envoyés très prochainement, avec les statuts, à toute la liste de diffusion du Réseau ainsi qu'aux associations et collectifs qui veulent participer à la vie et aux actions du Réseau Hospitalité.

**Dans les Hautes-Alpes**. Une nouvelle rencontre a eu lieu cette semaine entre les Réseaux de Gap et de Marseille. Les statuts de l'association « *Réseau Hospitalité 05* » sont prêts à être déposés à la sous-préfecture de Briançon. Le groupe a tenu son assemblée générale constitutive avec 50 personnes... plus qu'à Marseille. Les diverses actions du Réseau ont été commentées : les *goûters-papiers* organisés avec les familles, les *sorties culturelles*, le soutien aux mineurs non-accompagné.e.s, les actions juridiques menées avec les partenaires.

**Dans le Vaucluse : Bienvenue à Nicole Hullein**. Elle est embauchée par le Réseau Hospitalité pour un travail à mi-temps pour une durée d'un an. Sa mission, financée par la Fondation Abbé Pierre, est de faciliter et défendre l'accès au Droit à l'hébergement sans discrimination, et particulièrement pour les personnes en demande de régularisation. Elle s'articulera autour d'une permanence dans les accueils de jour de l'association *Le Village* à Cavaillon et du Secours catholique à Avignon. Elle commence lundi prochain et nous lui souhaitons la bienvenue.

## AGENDA

**Samedi 1er mai**. Invitation à défiler ensemble, derrière la banderole « *Egax, égales, personne n'est illégal* ». Rendez-vous à 10h devant la samaritaine (au Vieux port, à l'angle de la rue de la République).

**Mercredi 5 mai** à 14h30 : Permanence RESF (accueil jeunes majeurs et familles sans papiers) à la MMDH (34 cours Julien 13006 Marseille)

**Judi 3 juin**. La **8ème rencontre de l'hébergement solidaire**, est prévue le 3 juin, de 18h00 à 20h30, au Théâtre de l'Œuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001. Thème central : « *État des lieux de l'accueil à Marseille* ».

## LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 24 et le 30 avril, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé **7 demandes d'hébergement** concernant une femme, un homme et cinq jeunes-hommes.

Pour nous joindre : [contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org)

<https://www.reseauhospitalite.org/>

-

<https://www.facebook.com/JPCsolidaire>

*N'hésitez pas à diffuser largement le journal du Réseau !*